

Dernière mise à jour le 24 janvier 2025

# Cotisations sociales auto-entrepreneurs 2025

Le régime de l'auto-entreprise a été instauré par la loi LME (LOI n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, JORF du 5 août 2008). L'auto-entreprise est par définition une entreprise individuelle, qui dispose d'un régime social et fiscal

## Sommaire

- Quelles cotisations sociales pour les auto-entrepreneurs ?
- Seuil éligibilité régime micro-entreprise
- Seuil franchise de TVA
- Quelles sont les taux de cotisations sociales pour les auto-entrepreneurs en 2025 ?
- Régime au 1er janvier 2025
- Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)
- Taux de charges fiscales
- Taxe pour fais de chambre consulaire
- Coûts globaux
- Exonération partielle des cotisations sociales des auto-entrepreneurs

## Quelles cotisations sociales pour les auto-entrepreneurs ?

Les cotisations sociales des auto-entrepreneurs sont des prélèvements obligatoires calculés sur leur chiffre d'affaires, couvrant la sécurité sociale, la retraite, et l'assurance maladie, avec des taux spécifiques selon l'activité exercée (commerce, prestation de services, ou libéral).

### Seuil éligibilité régime micro-entreprise

#### Catégorie 1

Activités concernées	Seuil éligibilité au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Activités de vente de marchandises, de vente à consommer sur place	188.700 €
Fourniture de logement (hors location meublée autre que meublé de tourisme ou chambre d'hôte)	

#### Catégorie 2

Seuils annuels en vigueur sur 2025	Seuil éligibilité au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Prestations de services relevant de la catégorie des bénéfiques industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfiques non commerciaux (BNC)	77.700 €

## Seuil franchise de TVA

Activités concernées	Seuil éligibilité au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Activités de vente de marchandises, restauration et hébergement	85.000 € (seuil majoré 93.500 €)
Prestations de services et locations meublées	37.500 € (seuil majoré 41.250 €)

## Quelles sont les taux de cotisations sociales pour les auto-entrepreneurs en 2025 ?

### Régime au 1er janvier 2025

Activités	Taux
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement	12,30 %
Autres prestations de services artisanales	21,20 %
Autres prestations de services commerciales	24,60 %
Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	23,20 %

### Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)

Activités	Taux en vigueur en 2025
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement	0,1 %
Autres prestations de services artisanales	0,3 %
Professions libérales relevant de la CIPAV (assurance vieillesse)	0,2 %

Rappelons que, depuis le 1er janvier 2011, les auto-entrepreneurs sont redevables d'une contribution à la formation professionnelle, calculée sur le CA encaissée (donc sur la même base que les cotisations sociales).

### Taux de charges fiscales

Activités	Taux en vigueur en 2025
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement	1,00 %
Autres prestations de services artisanales	1,70 %
Autres prestations de services commerciales	
Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	2,20 %

### Taxe pour frais de chambre consulaire

Cette taxe est dénommée TFC (Taxe pour Frais de Chambres).

Activité exercée	Taux à appliquer sur le chiffre d'affaires	Alsace	Moselle	Chambre consulaire concernée
Prestations de services	0,044 %	0,044 %	0,044 %	CCI
Prestations de services artisanales	0,480 %	0,650 %	0,830 %	CMA
Vente de marchandises, restauration, hébergement	0,015 %	0,015 %	0,015 %	CCI
Achat revente pour un artisan	0,220 %	0,290 %	0,370 %	CMA
Artisan en double immatriculation CCI/CMA	0,007 %	0,007 %	0,007 %	CCI

## Coûts globaux

### Régime au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Activités	Cotisations sociales	Contribution Formation Professionnelle	Prélèvement libérateur (IR)	Taxe Frais Chambres	TOTAL
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement	12,30 %	0,1 %	1,00 %	0,015%	13,415 %
Autres prestations de services artisanales	21,20 %	0,3 %	1,70 %	0,48%	23,68 %
Autres prestations de services commerciales	24,60 %	0,3 %	1,70 %	0,044%	26,644 %
Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	23,20 %	0,2 %	2,20 %	0%	25,60 %

## Exonération partielle des cotisations sociales des auto-entrepreneurs

Dans certaines situations, vous pouvez bénéficier d'une exonération de 50 % de vos cotisations sociales durant vos 12 premiers mois d'activité. Cette aide, appelée Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise (ACRE), vise à alléger vos charges sociales pour faciliter le lancement de votre projet entrepreneurial.

Secteur d'activité	Taux pendant la période de l'ACRE
Vente de marchandise (BIC)	12,30 %
Autres prestations de services artisanales	21,20 %
Autres prestations de services commerciales	24,60 %
Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	23,20 %
Location de meublés de tourisme classés	6 %
Location de meublés de tourisme classés relevant de la Cipav	6 %

## Taux de cotisations sociales auto-entrepreneurs 2024

Voici les [taux de cotisations auto-entrepreneurs pour 2024](#).

### Taux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Activités	Cotisations sociales	Contribution Formation Professionnelle	Prélèvement libératoire (IR)	Taxe Frais Chambres	TOTAL
Autres prestations de services commerciales	23,10 %	0,3 %	1,70 %	0,044%	25,144 %
Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	23,20 %	0,2 %	2,20 %	0%	25,60 %

### Taux jusqu'au 30 juin 2024

Activités	Cotisations sociales	Contribution Formation Professionnelle	Prélèvement libératoire (IR)	Taxe Frais Chambres	TOTAL
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement	12,30 %	0,1 %	1,00 %	0,015%	13,415 %
Autres prestations de services artisanales	21,20 %	0,3 %	1,70 %	0,48%	23,68 %
Autres prestations de services commerciales	21,10 %	0,3 %	1,70 %	0,044%	23,144 %
Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	21,20 %	0,2 %	2,20 %	0%	23,60 %

## Taux de cotisations sociales auto-entrepreneurs 2023

Voici les taux de [cotisations auto-entrepreneurs pour 2023](#).

Activités	Cotisations sociales	Contribution Formation Professionnelle	Prélèvement libératoire (IR)	Taxe Frais Chambres	TOTAL
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement	12,30 %	0,1 %	1,00 %	0,015%	13,415 %
Autres prestations de services artisanales	21,20 %	0,3 %	1,70 %	0,48%	23,68 %
Autres prestations de services commerciales	21,10 %	0,3 %	1,70 %	0,044%	23,144 %

Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	21,20 %	0,2 %	2,20 %	0%	23,60 %
---	---------	-------	--------	----	---------

## Taux de cotisations sociales auto-entrepreneurs 2022

Voici les taux de [cotisations auto-entrepreneurs pour 2022](#).

### Taux depuis le 1er octobre 2022

Activités	Cotisations sociales	Contribution Formation Professionnelle	Prélèvement libératoire (IR)	Taxe Frais Chambres	TOTAL
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement	12,30 %	0,1 %	1,00 %	0,015%	13,415 %
Autres prestations de services artisanales	21,20 %	0,3 %	1,70 %	0,48%	23,68 %
Autres prestations de services commerciales	21,10 %	0,3 %	1,70 %	0,044%	23,144 %
Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	21,20 %	0,2 %	2,20 %	0%	23,60 %

### Taux jusqu'au 30 septembre 2022

Activités	Cotisations sociales	Contribution Formation Professionnelle	Prélèvement libératoire (IR)	Taxe Frais Chambres	TOTAL
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement	12,80 %	0,1 %	1,00 %	0,015%	13,915 %
Autres prestations de services artisanales	22,00 %	0,3 %	1,70 %	0,48%	24,48 %
Autres prestations de services commerciales	22,00 %	0,3 %	1,70 %	0,044%	24,044 %
Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse	22,20 %	0,2 %	2,20 %	0%	24,60 %